



Poitiers, 30 août 2022

RENTRÉE SCOLAIRE 2022/2023



Alain PICHON, Président du Département de la Vienne, Henri COLIN, Vice-Président du Département en charge de l'Éducation, des Collèges, des Bâtiments et des Relations avec l'Université, et Jérôme NEVEUX, Rapporteur de la Commission Éducation, ont présenté, ce jour, les grandes lignes de la rentrée scolaire dans les collèges de la Vienne.

Rénovation énergétique, maintenance et entretien, investissements, constructions, réparations, numérique éducatif, restauration scolaire... les 20 648 collégiens de la Vienne sont une priorité pour le Département. Parallèlement, il souhaite apporter les meilleures conditions d'éducation, que ce soit à travers des actions engagées dans les domaines de la culture, du sport, des arts et de la sensibilisation à l'environnement.

UNE RENTRÉE POUR TOURNER LE DOS A LA COVID-19 ?

Après deux années très largement perturbées et rythmées par la crise sanitaire, chacun aspire à ce que la nouvelle année scolaire se déroule de manière « ordinaire ». Ce vœu n'exclut pas, néanmoins, la nécessité de se préparer pour d'éventuelles nouvelles difficultés sanitaires.



EFFECTIFS DE LA RENTRÉE 2022

Collèges publics - 16 518 élèves

Le Département de la Vienne ne dispose, à ce jour, que des prévisions d'effectifs de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) au 16 juin car les constats de rentrée ne sont pas encore réalisés par les collèges. **La prévision est aujourd'hui de 16 518 élèves.**

On constate une augmentation des effectifs des collèges publics (+210 élèves soit 1,3%).

Pour les collèges publics, entre la prévision des effectifs réalisée en janvier et celle plus affinée de juin, le DASEN a ainsi autorisé l'ouverture de quatre nouvelles divisions :

- René Descartes à Châtelleraut (3^e), Gérard Philipe à Chauvigny (6^e), Joachim du Bellay à Loudun (6^e), Louise Michel à Lussac-les-Châteaux (5^e).

Les 210 nouveaux élèves des collèges publics se répartissent inégalement :

- Poitiers et sa couronne (Saint-Benoît, Buxerolles, Neuville-de-Poitou, Jaunay-Marigny et Vivonne) concentre 38 % des nouveaux effectifs, confirmant le phénomène de métropolisation y compris sur le plan scolaire
- Les collèges de Châtelleraut se signalent aussi par leur progression significative (25 %) et ceci confirme, soit les effets positifs de la sectorisation (René Descartes), soit la poursuite de l'amélioration de l'image de l'établissement (George Sand)
- Le collège Gérard Philipe de Chauvigny, le collège Georges David de Mirebeau et le collège Camille Guérin de Vouneuil-sur-Vienne voient aussi leurs effectifs significativement progresser

Si la progression est forte à Poitiers, elle recouvre une situation plus hétérogène qu'il n'y paraît. Ainsi, certains établissements connaissent une baisse sensible de leurs effectifs en raison notamment de la mise en place de la nouvelle sectorisation à cette rentrée en lien avec l'ouverture du collège Joséphine Baker à Vouneuil-sous-Biard. C'est ainsi le cas du collège François Rabelais (-56 élèves) ou du collège Théophraste Renaudot (-28 élèves).

Collèges privés - 4 130 élèves

Les prévisions transmises par la direction diocésaine de l'enseignement catholique montrent à cette rentrée, et après trois années de progression, une stabilité des effectifs des collèges privés (+10 élèves soit 0,2 %). **Prévision à 4 130 élèves.**

185 M€ POUR LE PLAN COLLÈGES 2015/2025

Pour répondre aux enjeux de mise aux normes, d'adaptation des structures et de modernisation des collèges, le Département de la Vienne a adopté dans le cadre de son budget primitif 2016, un programme d'investissement pluriannuel ambitieux, **le Plan collèges 2015-2025**, qui est désormais depuis le budget primitif 2022 financé par une autorisation de programme de 185 M€.

Prévu jusqu'au terme de l'actuelle mandature, ce plan d'investissement concerne la quasi-totalité des établissements à travers des opérations de reconstruction, de rénovation ou de mise aux normes. Les thématiques prioritaires sont :

- la mise en accessibilité des sites
- l'adaptation des capacités d'accueil
- l'amélioration thermique, fonctionnelle et technique
- l'entretien et l'équipement des établissements



Collège Joséphine Baker à Vouneuil-sous-Biard.

Ce Plan collèges, par son envergure et la masse financière de travaux qu'il génère, apporte un véritable soutien aux filières économiques locales et, en particulier, à celles du bâtiment.

Ce programme d'investissement contient :

- des opérations lourdes pour 152,5 M€
- des opérations dites de GREE (Grosses Réparations Entretien et Équipement) pour 30 M€
- des travaux relatifs à la modernisation des réseaux informatiques des collèges pour 2,5 M€

▽ Opérations significatives

Le 35^e collège de la Vienne, dénommé Joséphine Baker, a accueilli le 2 mai dernier ses premiers élèves avec le déménagement de la communauté éducative du collège Henri IV, délocalisée à Vouneuil-sous-Biard jusqu'en septembre 2025 en raison des travaux de réhabilitation de leur établissement. Ce nouveau collège est, de l'avis de tous, une grande réussite que ce soit sur le plan architectural ou fonctionnel et il a été possible de mesurer la satisfaction de la communauté éducative à la découverte des nouveaux locaux.



Vue du collège Henri IV. ©Atelier d'architecture Philippe Prost

► Réhabilitation du collège Henri IV

L'ouverture du collège Joséphine Baker a rendu possible le démarrage des travaux de la réhabilitation du collège Henri IV.

Après le déménagement du printemps, ont démarré cet été et sous la conduite de l'équipe de maîtrise d'œuvre dirigée par l'architecte Philippe Prost, l'ensemble des opérations de curage, désamiantage, et déplombage qui seront suivies par les déconstructions.

L'appel d'offres auprès des entreprises pour tous les autres lots devrait être lancé à l'automne pour une remise des offres début décembre et la réunion d'une commission d'appel d'offres en toute fin d'année.

Commenceront alors l'ensemble les travaux qui verront cet établissement historique être totalement réhabilité et adapté aux besoins d'un collège du XXI^e siècle. Il devrait être livré en juillet 2025 pour un retour de la communauté éducative à la rentrée suivante.

Le budget consacré à cette opération est de 22 M€.

Reconstruction du collège Georges David de Mirebeau

Le 14 septembre prochain se tiendra le jury du concours chargé de désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue pour la reconstruction du collège de Mirebeau.

Ce projet est ambitieux à deux titres :

- il associe à la reconstruction du collège par le Département de la Vienne, la construction d'un gymnase et d'un pôle socio-éducatif par la Communauté de Communes du Haut Poitou qui en a délégué la maîtrise d'ouvrage aux services départementaux
- il vise à être totalement exemplaire en matière environnementale avec des objectifs de performances très élevés (E4-C3) avec l'installation d'une chaudière biomasse utilisant le miscanthus, plante pouvant être cultivée localement et donc consommée en circuit très court et nécessitant peu d'intrants, ce qui représente un avantage pour les zones des périmètres de captage des eaux.

Avec ce projet ambitieux d'un coût estimé, pour les deux collectivités, à 30 M€ (dont 16 M€ pour le Département), le Département de la Vienne affiche ses ambitions en matière d'investissement pour l'éducation avec un objectif d'exemplarité en matière de sobriété énergétique et de recours à des matériaux bio-sourcés pour le meilleur bilan carbone possible.

► Rénovation thermique des bâtiments – plan de relance

C'est cet objectif de sobriété énergétique qui a conduit le Département à se saisir du plan de relance de l'Etat, pour proposer la réhabilitation thermique de quatre collèges : Jean Macé à Châtelleraut, Bellevue à Dangé-Saint-Romain, Arsène Lambert à Lençloître et Jean Moulin à Poitiers, cette dernière opération étant complétée d'une réorganisation du rez-de-chaussée de l'établissement.

Ces travaux d'isolation thermique par l'extérieur des façades comme des toitures et de changement des menuiseries permettront d'atteindre de 30 à 40 % d'économies d'énergie.

D'un montant de plus de 6 M€, ces travaux, qui devraient être achevés dans les prochains mois, ont reçu un soutien de l'État de 2,7 M€.

► Autres opérations significatives

Au titre du Plan collèges, des travaux de mise en accessibilité ont eu lieu cet été (création d'un ascenseur au collège Isaac de Razilly de Saint-Jean-de-Sauves pour 220 000 €) ou se dérouleront au cours de l'année scolaire qui s'ouvre : collèges Romain Rolland (Charroux), Ferdinand-Clovis Pin (Poitiers), André Brouillet (Valence-en-Poitou), Camille Guérin (Vouneuil-sur-Vienne).

Certaines mises en accessibilité sont intégrées à des opérations plus larges qui elles aussi seront conduites au cours de l'année :

- Réaménagement du pôle Vie Scolaire du collège Jules Verne (Buxerolles) : 800 000 €
- Accessibilité, construction d'un préau et réaménagement du rez-de-chaussée du collège Docteur Léon Huet (La Roche-Posay) : 1,08 M€
- Extension de la restauration avec création d'une production chaude au collège Joachim du Bellay (Loudun) : 1,1 M€
- Déplacement et réaménagement des salles de sciences et réhabilitation des plateaux techniques de la SEGPA du collège Théophraste Renaudot (Saint-Benoît) : 2 M€. La première opération, qui aurait dû être achevée au printemps dernier, a malheureusement été stoppée à la suite de la liquidation judiciaire de l'entreprise titulaire du lot gros œuvre. Une nouvelle consultation a donc été relancée.

▽ Grosses Réparations, Entretien et Équipement

Une enveloppe annuelle d'1,5 M€ est consacrée à ces travaux qui sont exécutés, la plupart du temps, au cours des vacances scolaires, durant l'été principalement, mais aussi pendant les vacances de Toussaint et de Pâques.

► Principaux travaux réalisés ou en cours de réalisation en 2022 et budget total :

- | | |
|--|---|
| • Jules Verne – Buxerolles (40 060 €) | • Louise Michel – Lussac-les-Châteaux (77 440 €) |
| • Romain Rolland – Charroux (24 015 €) | • Jean Rostand – Neuville-de-Poitou (82 000 €) |
| • George Sand – Châtellerauld (27 990 €) | • Ferdinand Clovis Pin – Poitiers (47 000 €) |
| • Jean Macé – Châtellerauld (13 880 €) | • France Bloch Sérazin – Poitiers (62 910 €) |
| • René Descartes – Châtellerauld (102 315 €) | • François Rabelais – Poitiers (15 460 €) |
| • Gérard Philipe – Chauvigny (50 280 €) | • Jardin des Plantes – Poitiers (67 750 €) |
| • Camille Claudel – Civray (33 740 €) | • Pierre de Ronsard – Poitiers (30 220 €) |
| • Bellevue – Dangé-Saint-Romain (7 400 €) | • Théophraste Renaudot – Saint-Benoît (49 730 €) |
| • Jean Jaurès – Gençay (46 350 €) | • Maurice Bedel - Saint-Gervais-les-Trois-Clochers (18 000 €) |
| • Saint Exupéry – Jaunay-Marigny (57 600 €) | • Isaac de Razilly - Saint-Jean de Sauves (61 800 €) |
| • Dr Léon Huet – La Roche-Posay (3 000 €) | • Prosper Mérimée – Saint-Savin (24 400 €) |
| • Arthur Rimbaud – Latillé (35 365 €) | • André Brouillet – Valence-en-Poitou (76 120 €) |
| • Arsène Lambert – Lençloître (10 350 €) | • F. et I. Joliot Curie – Vivonne (29 100 €) |
| • René Cassin – L'Isle Jourdain (50 800 €) | • Camille Guérin – Vouneuil-sur-Vienne (17 300 €) |
| • Joachim du Bellay – Loudun (28 620 €) | |
| • Jean Monnet – Lusignan (15 000 €) | |

En 2022, 22,365 M€ ont été inscrits en investissement pour les travaux dans les collèges (travaux neufs et gros entretien, cités mixtes et collèges privés).

LE NUMERIQUE POUR L'ÉDUCATION, UN ENJEU POUR LA VIENNE

Garantir l'égalité des chances des élèves dans les apprentissages quel que soit leur environnement scolaire, social, géographique et lutter contre les risques de décrochage scolaire liés à la situation de fracture numérique sont des enjeux majeurs pour le Département de la Vienne. Il est tout aussi important de renforcer les alliances entre les parents, les collègues, la collectivité, le tissu associatif et de favoriser l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants.



Pour y répondre, le Département se mobilise au travers de plusieurs actions :

- **dès la rentrée 2022**
 - par le financement direct pour tous les collèges publics de la Vienne de solutions documentaires produites par Réseau Canopé : « e-sidoc », « mémofiches », « mémodocnet » donnant accès à des documents fiables, à des articles issus de la presse écrite, des vidéos en ligne, des sites internet, adaptés aux programmes scolaires pour répondre aux recherches documentaires des élèves
 - par l'abonnement des établissements à un premier bouquet de ressources numériques : « Cafeyn collège », qui permet la consultation illimitée d'un bouquet de titres choisis en adéquation aux programmes scolaires et aux centres d'intérêt des collégiens).
- **Ce bouquet de ressources sera enrichi en 2023** par l'adaptation du site « Lire en Vienne » aux collégiens, leur donnant accès à des livres ou de la vidéo à la demande.

Au deuxième trimestre 2023, neuf collèges (avant généralisation à la rentrée 2023) pourront tester un nouvel espace numérique de travail, s'appuyant sur « Pronote » offrant davantage de fonctionnalités. A titre d'exemple, la possibilité pour les familles d'avoir connaissance de l'ensemble des politiques départementales destinées aux jeunes (ex : Conseil départemental des jeunes, stages de 3^e), en même temps que de consulter les informations de l'établissement ou encore des professeurs.

S'ajoutant aux plans habituels d'équipement, des investissements d'une importante ampleur vont être réalisés en matière d'équipements et d'aménagement numérique avec le choix de l'État de retenir le territoire de la Vienne comme l'un des 12 « Territoires Numériques Educatifs ». Ce programme d'une durée de trois ans à compter de mai 2022, prévoit d'assurer en même temps la formation des enseignants, la mise à disposition de ressources numériques pour les enseignants et les élèves, d'équiper davantage en numérique les écoles et les collèges et d'accompagner les parents.

En sa qualité de collectivité cheffe de file, le Département assure un rôle majeur sur le dispositif avec les communes pour les écoles, mais également avec les établissements du privé.

L'aide de l'État sera complétée à la même hauteur par le Département de la Vienne pour les collèges. Après un diagnostic partagé avec l'Éducation Nationale, les 35 collèges publics seront ainsi équipés de dispositifs performants de visio-conférence et verront tous leurs ordinateurs fixes remplacés par des ordinateurs portables. Les ordinateurs fixes, ainsi remplacés, feront quant à eux l'objet d'un recyclage pour être ensuite remis à des familles non équipées.

Au sein de neuf collèges proposés comme pilotes de cette expérimentation et bénéficiant du Très Haut Débit comme la quasi-totalité des collèges publics, le Département va installer un «LabNumérique» composé de tablettes, d'un écran tactile interactif de grande dimension, d'ordinateurs portables, de mobiliers adaptables et d'autres éléments en lien avec le projet pédagogique de l'établissement : Web radio, Web TV, imprimante 3D, solutions pour le codage et la robotique. **Ces équipements nouveaux amèneront de nouveaux usages pédagogiques pour les besoins des apprentissages.**

Par ailleurs, ces neuf collèges pourront être le lieu d'expérimentation pour des entreprises cherchant à mettre au point leurs innovations avant industrialisation, en lien avec le Pôle Numérique pour l'Éducation et la Formation (projet sous la direction de l'État) qui va s'installer dans le parc du Futuroscope et pour lequel le Département de la Vienne est l'un des acteurs majeurs.

► Investissements consacrés dans le cadre de « Territoires Numériques Educatifs » : 8 M€, dont 2 M€ du Département

Au total, 5,6 M€ de fonds France 2030 (répartis entre le Département et l'académie de Poitiers) vont être attribués au territoire de la Vienne, avec un co-financement d'environ 2,7 M€ des collectivités (Département, communes, EPCI, SIVOS).

Sur les trois ans du dispositif, le Département va investir pour les collèges et l'inclusion numérique plus de 2 M€ qui s'ajoutent à près de 880 800 € des fonds France 2030 alloués au Département et une somme non négligeable allouée à l'académie de Poitiers.

Ces sommes sont réparties de la façon suivante :

- ▶ Collèges publics (équipements, ressources numériques, élèves à besoin particulier) :
 - 1,7 M€ du Département et plus d'1 M€ de France 2030
- ▶ Collèges privés (équipements, ressources numériques) :
 - plus de 200 000 € du Département et 209 000 € de France 2030
- ▶ Accompagnement à l'inclusion numérique :
 - plus de 108 000 € du Département et plus de 186 000 € France 2030
- ▶ Formation des enseignants (1^{er} et 2nd degré) et Recherche : plus d'1 M€ de France 2030 sont consacrés à la formation des enseignants et à la recherche (relève de l'académie de Poitiers)

Les autres fonds France 2030 sont dédiés aux écoles, pour lesquelles les communes, EPCI, SIVOS assurent du co-financement pour le public.

FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT DE TOUS LES COLLÈGES, SOUTIEN AUX ACTIVITÉS ÉDUCATIVES ET AIDES AUX FAMILLES

▽ Dotations de fonctionnement versées aux 35 collèges publics

Le Département de la Vienne finance l'essentiel des dépenses de fonctionnement courant de chaque collège, ce qui englobe notamment les frais de chauffage, les consommations téléphoniques, les dépenses d'entretien courant des locaux, l'achat des mobiliers et matériels ou encore une part des activités pédagogiques proposées par les établissements.

L'enveloppe 2022 est chiffrée à 3 815 647 €, soit une augmentation de + 3 %.

En outre, en raison de fortes augmentations du coût de l'énergie (électricité et gaz) depuis le début de l'année 2022 et pour les mois à venir, **une dotation complémentaire de provisions sur charges a été votée en DM1 pour 100 000 € dans un premier temps.**

Afin de permettre aux établissements de prendre en charge les factures de viabilisation au titre de l'année 2022 en impactant le moins possible leurs réserves et en garantissant la tenue de leurs projets pédagogiques, **une dotation complémentaire de 400 427 €** est proposée au vote de l'Assemblée Départementale lors de la prochaine séance du 23 septembre. Elle est répartie comme suit :

- 354 838 € au titre de la compensation du surcoût lié aux fluides
- 30 700 € pour des actions spécifiques dans certains établissements
- 14 889 € pour permettre le maintien à un fonds de roulement à 75 jours garantissant le maintien de capacités d'investissement

Ces dotations complémentaires d'un montant global de 500 427 € au titre de l'année 2022 doivent garantir le fonctionnement des établissements ainsi que le maintien de projets pédagogiques.

Concernant la dotation globale de fonctionnement de l'année 2023, elle s'appuie sur le système de calcul mis en œuvre en 2017 actualisé à partir des données financières des trois dernières années 2019-2020-2021. Cependant, compte tenu de l'inflation globale et de l'augmentation du coût de l'énergie, il sera proposé au vote de l'Assemblée Départementale lors de sa séance du 23 septembre prochain, une dotation globale de fonctionnement de 4 367 883 € (soit une augmentation de 14 % par rapport au montant inscrit au BP 2022.)

Pour cette dotation 2023 il est proposé d'appliquer :

- pour les fluides et, en l'absence de données consolidées de consommations de l'année 2022, une augmentation de 40 % sur la moyenne des trois dernières années avec déduction de la contribution entre services qui participe à la dépense en fluide
- pour les autres postes de dépenses obligatoires, une augmentation de 4 %

▽ Gestion et rémunération des agents techniques territoriaux des collèges

Près de 300 agents du Département assurent les missions d'accueil des élèves, l'entretien des locaux, la maintenance et la restauration des collèges.

Les collèges disposent tous a minima :

- d'un(e) chef(fe) de cuisine, responsable de la production culinaire et du respect des normes d'hygiène et de sécurité alimentaires, représentant la politique départementale de restauration dans l'établissement,
- d'un agent de maintenance, chargé de l'entretien courant des bâtiments et des installations, de la sécurité des biens et des personnes, ainsi que de l'entretien des espaces verts,
- de plusieurs agents polyvalents d'entretien et de restauration, chargés de l'entretien des salles et des circulations mais également de l'aide à la préparation et au service des repas et au nettoyage de la vaisselle.

En fonction du nombre d'élèves accueillis ou de leur particularité, certains établissements disposent également d'un personnel chargé de l'accueil des familles ou des usagers extérieurs et du standard téléphonique.

La masse salariale de l'ensemble de ces agents représente près de 9,06 M€ par an .

Depuis le 16 mars 2020, début de la crise sanitaire, les agents techniques territoriaux des collèges - parfois suppléés par des agents contractuels - assurent la continuité de service dans les établissements en nettoyant et désinfectant les locaux et en fournissant des repas préparés sur place aux élèves présents, ce qui a permis d'accueillir les élèves dans des conditions de sécurité sanitaires optimales

▽ Financement des collèges privés

Le Département de la Vienne finance le fonctionnement et une part de l'investissement des 12 collèges privés sous contrat d'association.

En termes de fonctionnement, **un budget d'environ 1,97 M€ a été alloué pour l'année 2022** afin de contribuer aux dépenses de fonctionnement matériel ainsi qu'à la rémunération des personnels techniciens, ouvriers et de service, une dépense stable par rapport à l'année précédente.

En outre, un crédit de 400 000 € a été inscrit afin de financer les travaux d'investissement réalisés dans les collèges privés, conformément à la Loi Falloux du 15 mars 1850, ce qui correspond à environ 8,64 % des dépenses d'investissement éligibles des collèges privés.

Ces travaux concernent aussi bien des travaux de mise en sécurité ou de mise en accessibilité, de réfection de salle (restauration, enseignement...), de remplacement de serveur, de menuiseries extérieures, de réfection de toiture, de changement de luminaires, d'acquisition de mobiliers...

▽ Soutien du Département aux structures à vocation éducative

Par ailleurs, le Département de la Vienne accorde chaque année des subventions de fonctionnement ou des aides exceptionnelles à divers organismes et associations pour leurs actions dans le domaine de l'enseignement primaire et secondaire.

En 2022, un budget de 90 000 € a notamment été ouvert pour financer les actions suivantes :

- Association des Pupilles de l'Enseignement Public (APEP) pour l'assistance pédagogique à domicile en faveur des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période
- APEP et à des caisses des écoles primaires pour l'organisation de classes de découverte
- UDAPEL pour la participation aux frais de déplacement des intervenants auprès des élèves en difficulté
- École de l'ADN, pour le déroulement d'ateliers scientifiques et techniques afin d'initier et d'informer les collégiens sur les avancées de la biologie
- Association Les Petits Débrouillards de Poitiers, pour l'organisation du Science Tour 2021 dans plusieurs collèges du département, au cours duquel un camion itinérant permet de présenter des matériels et expériences sur les sciences et l'environnement
- Caisse des Écoles de la Ville de Poitiers, pour l'organisation d'ateliers individualisés de lutte contre le décrochage scolaire au sein des collèges et/ou des maisons de quartier
- Unité scolaire des enfants et adolescents hospitalisés (CHU de Poitiers) pour l'acquisition de fournitures et matériels scolaires à destination d'enfants de 3 à 18 ans hospitalisés en moyen et long séjours souvent placés à l'isolement
- Rectorat de l'Académie de Poitiers, pour la fourniture de livres aux élèves participant au Prix du Roman des collégiens

En 2022, les dépenses de fonctionnement pour l'Éducation s'élèvent à 7,8 M€ auxquelles s'ajoutent plus 9,06 M€ de masse salariale relative à la rémunération des agents dans les collèges

Soutien à l'accueil de familles et d'élèves ukrainiens

Pour faire suite à la guerre en Ukraine, le Département de la Vienne a autorisé l'accueil de familles déplacées d'Ukraine au sein des logements de fonction vacants dans les établissements scolaires.

De plus, le Département a également approuvé la prise en charge des frais de demi-pension des élèves déplacés d'Ukraine pour assurer la gratuité des repas à ces jeunes arrivants.

RESTAURATION SCOLAIRE

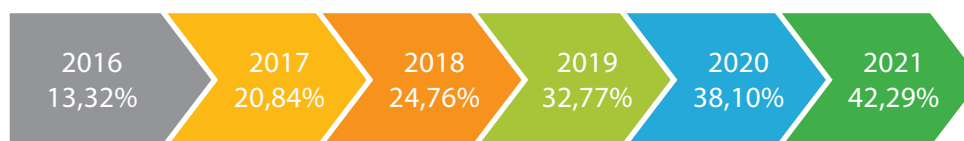


▽ Vers une restauration scolaire durable

Le Département de la Vienne est fortement engagé afin de mettre en place les éléments d'une restauration durable et de qualité dans les collèges publics et ainsi offrir aux 13 000 demi-pensionnaires une prestation réalisée à partir de produits bruts, locaux et bio, de saison et permettant de réduire le gaspillage alimentaire.

Ainsi, dans une volonté de développer l'approvisionnement de proximité dans les restaurants scolaires, le Département adhère depuis 2016 à l'association nationale Agrilocal, qui regroupe à ce jour 38 Départements en France, et met à disposition des acheteurs et fournisseurs de la Vienne la plateforme d'achat agrilocal86.fr.

Grâce à l'utilisation de cette plateforme, à l'adhésion des personnels de restauration dans les collèges, à l'acquisition de matériels adéquats et à la mise en place de la politique globale de restauration, les établissements ont significativement augmenté leur taux de produits de locaux, bio et labellisés :



Cette évolution s'inscrit pleinement dans les obligations de la Loi « Egalim » de 2018 qui impose aux restaurants collectifs d'atteindre, à la fin de l'année 2022, 50 % de produits alimentaires de qualité et durables (dont 20 % issus de l'agriculture biologique).

En 2021, cinq établissements atteignent d'ailleurs les 40 % de produits de qualité et durables (locaux, bio et labellisés) et sept répondent entièrement aux obligations de la loi EGAlim.

Parallèlement, **le montant consacré aux denrées dans l'assiette est resté relativement constant puisque de 1,74 € par jour et par élève en 2016, il s'établit en 2021 à 1,75 € par jour et par élève.**

De par la conjoncture, ce montant s'établira très certainement à un coût supérieur pour l'année 2022.



Conformément aux dispositions de la Loi « Egalim », depuis la fin de l'année 2019, l'ensemble des restaurants scolaires des collèges publics du département propose chaque semaine aux élèves un repas végétarien afin de diversifier les apports en protéines dans leur alimentation.

De plus, la Loi Egalim a évolué et prévoit une expérimentation consistant à proposer **une option végétarienne quotidienne obligatoire pour les collectivités territoriales volontaires et pour une durée de deux ans**. Ainsi, dès la rentrée de septembre 2022, le Département va expérimenter cette nouvelle recommandation dans certains établissements volontaires.

Par ailleurs, afin de répondre aux exigences réglementaires, le Département a mis en place depuis 2016 un accompagnement de l'ensemble des collèges pour la prévention et la valorisation des biodéchets, y compris les déchets générés par la restauration scolaire : **ZéroGaspi86**.

Cet accompagnement se traduit aujourd'hui par des pratiques professionnelles nouvelles et innovantes en restauration, des matériels adéquats, une valorisation des biodéchets et des économies financières qui ont permis de maintenir le coût journalier de denrées dans l'assiette des élèves. Depuis 2016, c'est plus de 100 tonnes de déchets qui ont ainsi été évitées.

34 collèges publics = 13 410 demi-pensionnaires (82 % des élèves) + 550 commensaux (enseignants, personnels administratifs et techniques) = près de 14 000 repas / jour (données 2021).

▽ Tarifs de restauration scolaire

Afin de parvenir à une offre culinaire de qualité dans les collèges, fondée sur des plats faits-maison préparés à base de produits locaux, frais et de saison, le Département, depuis le 1^{er} janvier 2019, a mis en place une politique globale de restauration dans les collèges qui a conduit à :

- harmoniser les tarifs de restauration scolaire pour les élèves et les adultes de la communauté éducative dans l'ensemble des établissements du département
- harmoniser les pratiques budgétaires en termes de répartition des charges de restauration entre le montant journalier de denrées dans l'assiette, les frais de fonctionnement et les reversements à la collectivité
- mettre en place deux dispositifs d'accompagnement financier à la restauration
- harmoniser les pratiques de gestion du service de restauration dans l'ensemble des collèges du département en ce qui concerne les modalités d'accès à ce service annexe

La convergence des différents tarifs a été atteinte en 2022, avec un tarif journalier de 2,95 € pour un élève demi-pensionnaire.

Un montant minimal de denrées dans l'assiette a également été voté et s'établit à 1,64 € par jour et par élève en 2022, ce qui permet à chaque établissement de mettre en œuvre la politique qualitative de restauration.

Le coût réel d'un repas est de 6,77 € en 2022, dont 56 % pris directement en charge par la collectivité.

Malgré l'augmentation du prix des matières premières, le Département de la Vienne a décidé de ne pas modifier les tarifs de la restauration scolaire jusqu'à la fin de l'année 2022.

▽ Aides départementales à la restauration

Dans le cadre de la politique globale de restauration dans les collèges, le Département de la Vienne a, depuis 2019, transformé les anciennes bourses départementales en une aide à la restauration, versée automatiquement aux établissements dès qu'un élève bénéficie d'une bourse de l'Éducation Nationale. Cette aide est répartie en quatre montants, les trois premiers concernent les élèves demi-pensionnaires et le dernier est réservé aux élèves externes.

Pour l'année scolaire 2021-2022, chaque collégien titulaire d'une bourse de l'Éducation Nationale et dont les parents sont domiciliés dans la Vienne a pu bénéficier d'une aide complémentaire du Département, allant de 35 € à 150 € par an. Ce dispositif concerne tout autant les collèges publics que les collèges privés.

Une seconde aide à la restauration a également été créée. L'aide compensatrice pour les collégiens accueillis dans des restaurants gérés par la Région Nouvelle-Aquitaine est cumulative avec la précédente, et concerne les collèges Ferdinand Clovis Pin et Jean Moulin de Poitiers ainsi que Jean Moulin de Montmorillon. L'objectif est de financer la différence entre le tarif appliqué par le Département de la Vienne dans les autres collèges et le tarif appliqué par la Région Nouvelle-Aquitaine, empêchant parfois certaines familles d'inscrire leurs enfants à la demi-pension.

4862 collégiens ont ainsi bénéficié de ces deux aides à la restauration pour l'année scolaire 2021-2022, soit une augmentation de 4 % par rapport à l'an passé. 89 % des collégiens aidés sont scolarisés dans un collège public.

En 2022, le Département de la Vienne a ainsi alloué environ 493 000 € à ces deux aides à la restauration. Il sera prochainement proposé au vote des élus de reconduire ces deux dispositifs avec une augmentation du budget pour tenir compte de la hausse des tarifs de restauration et permettre ainsi un reste à charge inchangé pour les familles bénéficiaires.

DES ACTIONS POUR L'ÉPANOUISSEMENT DES JEUNES

Dans le cadre du Plan Jeunesse, l'une des 14 priorités du Département, des actions concrètes sont mises en place pour favoriser l'épanouissement et la réussite de tous les jeunes.

▽ Le Conseil Départemental des Jeunes de la Vienne

Le CDJ permet aux élèves, élus pour deux ans d'exercer leurs droits et leurs devoirs citoyens, grâce à des actions concrètes en direction des jeunes du département. Les premières élections des conseillers départementaux juniors se sont tenues au sein des 25 collèges volontaires, en automne 2020. Le CDJ comptait alors 45 jeunes élus par binôme fille-garçon.

La situation sanitaire de l'année 2020 n'a pas permis de les réunir dès leur élection, c'est donc à distance que les premiers échanges ont eu lieu. Ils se sont répartis dans les quatre commissions thématiques choisies par le Conseil Départemental :

- Environnement
- Culture
- Sport
- Vivre-ensemble

Trois réunions ont tout de même eu lieu au Département le temps de la mandature.

Du 3 au 7 octobre prochain, le Département de la Vienne invite les collèges à organiser, au sein des établissements, les élections de deux conseillers départementaux juniors (un garçon et une fille). Ils intégreront ainsi la nouvelle Assemblée Départementale des Jeunes.

▽ L'égalité des chances pour le stage de 3^e

Dans la Vienne, chaque année, 5 000 élèves de 3^e doivent effectuer un stage obligatoire de 3 à 5 jours en entreprise, une administration ou une collectivité. Ce stage leur permet de découvrir le monde professionnel et de les aider dans leur orientation. Si pour certains, trouver un stage n'est pas un obstacle, pour d'autres la recherche s'avère délicate faute de connaissances ou de réseau familial. Le Département a souhaité soutenir ceux qui rencontrent le plus de difficultés.

- Un réseau de partenaires a été constitué avec l'Éducation Nationale, l'association FACE Poitiers Châtelleraut Agglomérations, la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vienne, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, le MEDEF, la Fédération Départementale du Bâtiment, la Communauté Urbaine de Grand Poitiers et la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut.
- Deux jeunes volontaires en Service Civique sont recrutés à la Direction de la Jeunesse et des Sports du Département, pour apporter une aide ciblée aux élèves de 3^e qui rencontrent le plus de difficultés
- L'association FACE Poitiers Châtelleraut Agglomérations apporte son concours grâce, également, à un volontaire en Service Civique, recruté pour aider les élèves de 3^e des huit collèges de Grand Poitiers et Grand Châtelleraut. Le Département interviendra dans les autres collèges de la Vienne, où des jeunes rencontrent des difficultés.

▽ S'ouvrir à l'éducation artistique et culturelle

Pour favoriser la rencontre des collégiens avec le spectacle et la création artistique et culturelle, des projets sont menés en collaboration avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Vienne. L'objectif est de rapprocher équipe artistique et équipe pédagogique autour d'un projet orienté vers la culture ou l'éducation à la citoyenneté, mené sur deux années scolaires. Le Département apporte une aide à la structure artistique de 5 000 € par projet et par année, pendant deux ans. Vingt compagnies professionnelles dans 21 collèges ont pu bénéficier des projets depuis 2017.

Pour l'année scolaire 2022/2023, huit projets sont soutenus :

- Quiproquos Théâtre : collège Pierre de Ronsard de Poitiers,
- Compagnie des Puys : collège Arsène Lambert de Lençloître,
- Compagnie Kess'Donc : collège Saint-Exupéry de Jaunay-Marigny,
- Association Rouge Cheyenne : collège Gérard Philippe de Chauvigny,
- Association Le Théâtre dans la Forêt : collège Romain Rolland de Charroux,
- Association Pasa (Alcoléa & Cie) : collège Jean Monnet de Lusignan,
- Collectif Or Normes : collège Saint-Jacques de Compostelle de Poitiers,
- Association Ars Nova ensemble instrumental : collège Ferdinand Clovis Pin de Poitiers.

▽ A la découverte de la richesse des milieux naturels

Le Département poursuit son soutien aux structures d'animation agréées aux projets des collèges de la Vienne axés sur le thème des milieux naturels. Un appel à projets « A la découverte des Espaces Naturels Sensibles » est lancé depuis juin et sera clôturé le 31 octobre. Les projets d'animation doivent permettre une découverte et une compréhension des milieux rencontrés, de leur place et importance dans l'environnement, une compréhension des impacts positifs et négatifs des activités humaines sur la nature, une prise de conscience de la nécessité de protéger et gérer l'environnement. Le collège doit choisir la structure d'animation et un Espace Naturel Sensible du Département parmi une liste de cinq (Lande du Bois de la Loge à Pouillé, Bocage de la Verrerie à Béruges, Zone Humide de Fontou à Payré, Zone humide du Domaine de Léché à Saulgé, Zone humide de la forêt de Scévilles à Monts-sur-Guesnes) et la réserve nationale du Pinail. Une aide plafonnée à 500 € par classe est proposée avec la possibilité de financer cinq classes ou l'ensemble des classes d'un même niveau.

▽ A la découverte du patrimoine

Destiné aux collèges publics et privés sous contrat d'association de la Vienne, le dispositif Classes Histoire et Patrimoine est mis en place par le Département de la Vienne en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Vienne.

Ce dispositif permet aux élèves de découvrir le patrimoine départemental mais aussi de France à travers l'organisation de sorties et des séjours d'une durée de 1 à 3 ou 5 jours.

Pour des sorties ou des séjours dans la Vienne, les collèges doivent choisir les sites dans lesquels ils souhaitent se rendre parmi un panel sélectionné par le Département et la DSDEN de la Vienne.

Pour des sorties ou des séjours hors Vienne : les collèges doivent prévoir au moins une visite de site patrimonial ou de musée agréé « Musées de France » par jour.

Le soutien financier du Département est une aide forfaitaire journalière.

► Les sites patrimoniaux :

- Angles-sur-L'Anglin : Roc aux Sorciers
- Boivre-la-Vallée : Cité des Tanneurs
- Champniers : Le Cormenier
- Châtellerault : Le Théâtre de Blossac
- Charroux : Abbaye de Charoux
- Chauvigny : Musées
- Cherves : Moulin et site culturel des Gens de Cherves
- Civaux : Musée archéologique
- Curzay-sur-Vonne : Musée du Vitrail
- Journet : Le Prieuré de Villesalem
- L'Isle-Jourdain : patrimoine industriel
- Loudun : Musée Charbonneau-Lassay
- Loudun : Musée Renaudot
- Lussac-Les-Châteaux : Musée de la Préhistoire
- Montmorillon : la ville
- Monts-sur-Guesnes : Château de Monts sur Guesnes
- Poitiers : Musée Sainte-Croix et la ville
- Saint-Martin-la-Pallu : Les Tours Mirandes
- Saint-Savin : Abbaye de Saint-Savin
- Saulgé : Ecomusée du Montmorillonnais
- Tercé : Musée La Vienne dans la Seconde Guerre mondiale
- Ternay : Château de Ternay



Le Château de Monts sur Guesnes.